
Jour de séance 17

le mardi 25 mars 2025

13 h

Prière.

La première ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure à la présidente de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 7 janvier 2025

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

L'hon. M. Gauvin dépose sur le bureau de la Chambre un rapport de la Commission sur la rémunération des juges, *Rapport de la Commission, 15 janvier 2025.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. D'Amours :

- 13, *Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées ;*

par l'hon. M. C. Chiasson :

- 15, *Loi concernant la Loi sur la voirie ;*

par l'hon. M. McKee, c.r. :

- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*

par l'hon. M. Gauvin :

- 17, *Loi concernant les bandes de motards hors la loi.*
-

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bourque :

18, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des orthophonistes et audiologistes du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

19, *Loi concernant le droit à un environnement sain.*

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 26 mars 2025, la deuxième lecture des projets de loi 13, 14, 15, 16 et 17 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 8, 9, 10 et 11 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 16 h, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

La présidente de la Chambre donne la parole à M. Dawson pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Arseneault, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 8, *Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La séance, suspendue 14 h 55, reprend à 14 h 59.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi concernant la sécurité à motocyclette*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi concernant la sécurité à motocyclette*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au

Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 13, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que M. Hogan a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé de rouge à lèvres sur un cochon. La présidente de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande à M. Hogan de se rétracter. Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.